

Décision

Générale

colonial

Décision n° 247 26 février 1953

n° 247 26

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date de publication

26 février 1953

Date du numéro

1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er janvier 1953, le salaire mensuel de base de M. Osman Omar, lingeux auxiliaire du Service de Santé, est porté à 6.350 francs (prestations familiales non comprises).